



## **LIVRET D'ACCUEIL**

**Ecole élémentaire "JOUBERT"**

**7 Avenue Gayot**

**49290 CHALONNES SUR LOIRE**

**Tel : 02 41 78 01 23**

**Mail : [ce.0490339c@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490339c@ac-nantes.fr)**



# Sommaire

|  |        |
|--|--------|
| 1. Préparer la rentrée à l'école de votre enfant .....   | - 1 -  |
| 2. L'école élémentaire dans la scolarité .....   | - 3 -  |
| 3. Le programme officiel d'enseignement.....   | - 5 -  |
| 4. L'organisation du temps scolaire.....   | - 7 -  |
| 5. La participation des parents à la vie de l'école.....   | - 8 -  |
| 8. Glossaire .....   | - 11 - |
| 9. Organisation hebdomadaire des temps scolaires et extrascolaires à partir de<br>Septembre 2021. .... | - 12 - |
| 10. Le plan de l'école JOUBERT.....  | - 13 - |
| 11. Le plan des classes pour l'année 2022-2023 .....   | - 14 - |



# 1. Préparer la rentrée à l'école de votre enfant

Les enfants peuvent s'inscrire à l'école Joubert s'ils ont plus de 5 ans à la rentrée de septembre. Leur admission s'effectue automatiquement avec la décision de passage en CP de l'école maternelle « Le Petit Prince ». Après trois ans de scolarité, les enfants vont intégrer l'école élémentaire afin de se construire en tant que citoyen et de s'émanciper culturellement et socialement.

Comment préparer la rentrée de votre enfant et l'aider à vivre pleinement sa rentrée à l'école élémentaire ?

**En fin d'année scolaire précédant son entrée à l'école, vous pouvez :**

- Venir à l'école avec votre enfant pour l'inscrire et visiter l'école.
- Participer à l'après midi « portes ouvertes » :  
Le mercredi 31 Août 2022 de 16h à 17h.
- Assister au spectacle de fin d'année.

**Pendant les grandes vacances, vous pouvez :**

- lui parler de l'école et de ce qu'il y fera.
- Lui faire découvrir le règlement de l'école.
- Lui présenter le plan de l'école JOUBERT.

**Rentrée scolaire 2022.2023 :**  
**Le jeudi 1<sup>er</sup> Septembre 2021**

### ***Pendant la scolarité :***

- Accompagnez-le jusqu'à sa classe durant la première semaine.
- Venez le chercher à l'heure ou expliquez-lui bien comment s'organise son temps après l'école (temps périscolaires / transport scolaire...)
- Prenez une part active à la vie de l'école en participant à la réunion de rentrée, aux projets mis en place par l'école, aux activités proposées par les associations de parents d'élèves.
- Intéressez-vous aux apprentissages et aux activités de votre enfant en parlant avec les enseignants, en parlant avec lui de sa journée d'école, en étant attentif à ses progrès et ses réalisations, en prenant soin de ses affaires dans son cartable.
- Respectez son besoin de sommeil et veillez à ce que votre enfant ne parte pas à jeun le matin. Les journées sont intenses en CP. Les enfants sont souvent fatigués en début d'année.
- Scolarisez votre enfant régulièrement afin que sa scolarité soit profitable. Si votre enfant est absent, vous devez prévenir l'école (par téléphone au **02 41 78 01 23** ou par mail : [ce.0490339c@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490339c@ac-nantes.fr))
- Dans l'intérêt de votre enfant, des autres élèves et des enseignants merci de respecter les horaires de l'école le matin, le midi et le soir.

### ***Petits conseils pratiques :***

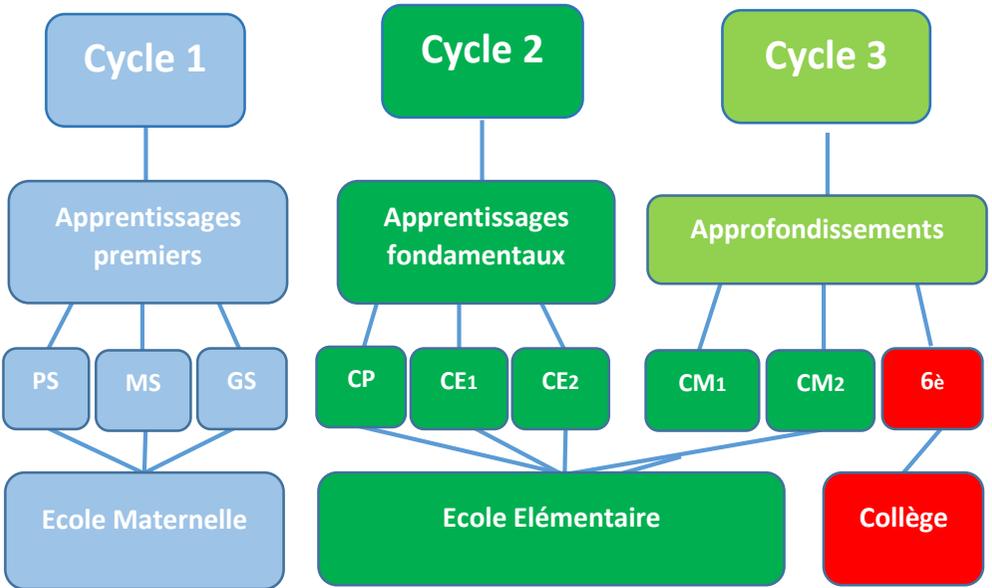
Pensez à marquer le prénom de votre enfant sur ses vêtements. L'école est très grande. Privilégiez des vêtements qui favorisent l'autonomie en CP.

Vous pouvez aussi noter le nom et prénom sur toutes les fournitures scolaires de votre enfant.

***L'équipe enseignante vous souhaite la bienvenue à l'école élémentaire !***

## 2. L'école élémentaire dans la scolarité

Votre enfant entre à l'école élémentaire. Il s'agit de la deuxième étape de sa scolarité. Voici un tableau des différents niveaux dans chaque cycle.



**CP** : Cours Préparatoire

**CE1** : Cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année

**CE2** : Cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année

**CM1** : Cours moyen 1<sup>ère</sup> année

**CM2** : Cours moyen 2<sup>ème</sup> année



L'école élémentaire est bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser.

A l'école élémentaire « JOUBERT », votre enfant sera accueilli dans l'une des 10 classes.

Une ULIS (Unité localisé de l'inclusion scolaire) accueille chaque année 12 enfants à besoin particulier.

Les modalités d'organisation des classes et la répartition des élèves sont réalisées par l'équipe enseignante à la fin de l'année scolaire.

Les listes des classes sont affichées à l'entrée de l'école une semaine environ avant la rentrée des élèves.



### 3. Le programme officiel d'enseignement

#### Le cycle 2 :

Apprendre à l'école, c'est interroger le monde. C'est aussi acquérir des langages spécifiques, acquisitions pour lesquelles le simple fait de grandir ne suffit pas. Le cycle 2 couvre la période du CP au CE2, offrant ainsi la durée et la cohérence nécessaires pour des apprentissages progressifs et exigeants. Au cycle 2, tous les enseignements interrogent le monde. La maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est centrale.

**Au cycle 2, l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) est la priorité. Il est composé de 5 domaines :**

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Domaine 1</b> | <b>Les langages pour penser et communiquer</b>            |
| <b>Domaine 2</b> | <b>Les méthodes et outils pour apprendre</b>              |
| <b>Domaine 3</b> | <b>La formation de la personne et du citoyen</b>          |
| <b>Domaine 4</b> | <b>Les systèmes naturels et les systèmes techniques</b>   |
| <b>Domaine 5</b> | <b>Les représentations du monde et l'activité humaine</b> |

**Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur :**

<https://eduscol.education.fr/pid34139/cycle-2-ecole-elementaire.html>

#### **Année de CP : Évaluations des acquis et besoins des élèves au CP**

Afin de permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques à leur classe, les élèves de CP sont évalués en français et en mathématiques en début d'année scolaire et à mi-parcours.

Des fiches destinées aux enseignants proposent des pistes d'analyse des résultats des élèves aux évaluations et différentes activités à mettre en place en classe.

#### **Année de CE1 : Évaluations des acquis et besoins des élèves au CE1**

Pour permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques à leur classe, les élèves de CE1 sont évalués en français et en mathématiques en début d'année scolaire.

## Le cycle 3 :

Le cycle 3 relie les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège, dans un souci renforcé de continuité pédagogique et de cohérence des apprentissages au service de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce cycle a une double responsabilité :

- Consolider l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs ;
- Permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle.

**Il est composé des mêmes domaines que le cycle 2 :**

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Domaine 1</b> | <b>Les langages pour penser et communiquer</b>            |
| <b>Domaine 2</b> | <b>Les méthodes et outils pour apprendre</b>              |
| <b>Domaine 3</b> | <b>La formation de la personne et du citoyen</b>          |
| <b>Domaine 4</b> | <b>Les systèmes naturels et les systèmes techniques</b>   |
| <b>Domaine 5</b> | <b>Les représentations du monde et l'activité humaine</b> |

**Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur :**

<https://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3-ecole-elementaire-college.html>



## 4. L'organisation du temps scolaire

La journée est organisée dans le respect des besoins des enfants et du programme de l'école élémentaire.

Chaque classe bénéficie **d'une séance d'EPS par semaine** avec un des éducateurs de la commune de Chalennes sur Loire.

Certains enfants ayant des besoins particuliers peuvent être accompagnés par un(e) AESH.

### **Les moments importants :**

#### ***L'accueil classe et l'accueil cour***

C'est un temps privilégié d'écoute et d'attention porté à chaque enfant. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école, qui permet de passer du statut d'enfant à celui d'élève. Ce moment d'accueil est limité dans le temps (8h20 - 8h30).

#### ***Les temps d'apprentissage :***

Ils sont organisés selon la pédagogie de l'enseignant ou des enseignants.

#### ***Les temps de regroupements :***

Ces temps collectifs permettent aux élèves de découvrir les activités et de communiquer sur leurs apprentissages, leurs démarches, leurs émotions.

#### ***Les temps de récréation :***

Les récréations sont organisées et surveillées par les enseignants. Elles permettent aux élèves de profiter de l'air extérieur, de bénéficier de l'alternance des lieux et d'inventer des jeux. La cour est aménagée en espaces divers adaptés aux besoins des enfants :

- Un terrain de foot.
- Un terrain de basket.
- Des tables de ping-pong.
- Une structure et un toboggan.
- Deux bacs à sable.
- Des espaces verts.

L'articulation des différents temps de la journée est propre à chaque classe. Lors des réunions de rentrée qui vous seront proposées, chaque enseignant vous présentera le fonctionnement de sa classe.

## 5. La participation des parents à la vie de l'école

### Conseil d'école :

Au mois d'octobre ont lieu les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école qui se réunit 3 fois par an. Il comprend l'IEN\*, les enseignants, les représentants de la mairie, les parents d'élèves élus.

Le conseil donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école, la restauration scolaire, le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Une fiche détaillant le rôle du conseil d'école vous sera remise avant les élections.

### APE :

L'Association des Parents d'Élèves se compose de parents d'élèves des écoles élémentaire Joubert et maternelle le Petit Prince. Elle a pour but de proposer de nouveaux projets et de soutenir des actions pédagogiques. Ses membres organisent différentes activités (marché de Noël, fêtes des écoles...) dont les bénéfices sont reversés aux écoles. **Il est important que chaque famille participe à quelques activités proposées.**

### L'encadrement des sorties :

Les enseignants feront régulièrement appel aux parents pour participer à l'encadrement des sorties (médiathèque municipale, piscine, visites...). Le cahier de liaison vous tiendra informé. Il faut que les parents signent la charte du parent accompagnateur en début d'année.

Ecole élémentaire publique JOUBERT  
Chalonnais sur Loire  
02 41 78 01 23

## Sortie SCOLAIRE



### Charte du parent accompagnateur

Chers parents,  
Lors des sorties scolaires, nous faisons souvent appel à quelques parents pour l'encadrement des enfants. Votre collaboration est précieuse pour assurer la sécurité des élèves et elle permet de leur offrir des activités différentes qui enrichissent leurs apprentissages.  
Une sortie scolaire est l'occasion de mettre en pratique les valeurs de respect, d'autonomie et de responsabilités enseignées à l'école. Merci de nous y aider !  
Voici quelques recommandations qui vous guideront dans cette tâche :

1. **L'enseignant est le seul responsable de la classe** et vous indiquera votre rôle. Le taux d'encadrement est défini par les textes auxquels il doit se tenir.
2. Si la classe est divisée en groupes : **identifier le groupe qui vous a été confié** et s'assurer que les enfants vous ont également bien identifié.
3. Le parent accompagnateur participe à l'encadrement du groupe et non exclusivement à l'accompagnement de son enfant.
4. **Vérifier régulièrement que le groupe est au complet et rester avec lui.** Encadrer les enfants pendant le repas pour les plus jeunes.
5. **Exiger le respect des consignes.**
6. Sur le lieu de la sortie, aider les enfants à rester attentifs, à s'investir.
7. Ne pas fumer devant les enfants.
8. Les photos des élèves sont uniquement prises avec l'appareil de l'école ou en accord avec un parent accompagnateur.
9. L'usage du téléphone portable personnel est limité aux cas d'urgence.

Ecole élémentaire publique Joubert



Signature datée des parents  
Avec la mention « Lu et approuvé »

Chalonnais sur Loire CHALONNONS 1001-40102

## 6. Renseignements utiles

### ***Ecole et partenaires***

- ***Inspecteur*** : l'école dépend de la circonscription de Chalonnes sur Loire - Bords de Loire - Layon. Mme THOMAS est l'inspectrice de l'éducation nationale en charge de cette circonscription.  
Contact : 10 - 12 boulevard du Roi René, 49 000 Angers - 02 41 68 79 54 - [ienchalonnes@ac-nantes.fr](mailto:ienchalonnes@ac-nantes.fr).
- ***Directeur*** : Thomas GRAVOUEILLE, déchargé de sa classe le jeudi et vendredi pour se consacrer au travail lié à la direction.
- ***RASED\**** : il est composé d'un psychologue scolaire et d'enseignants spécialisés. Les enseignants ou les parents font appel à eux lorsque les enfants rencontrent des difficultés (apprentissage, comportement, relation...). Plus tôt ces difficultés sont repérées et prises en compte, moins elles auront d'incidence sur la scolarité future.  
Contact : 02 41 39 40 37
- ***Médecin Scolaire*** : Mme le Docteur Lejard, Secteur du Collège de Chalonnes sur Loire, Centre Médico-Scolaire, 26 bis rue Victor Hugo, 49000 Angers. Elle valide les demandes de PAI des familles en cas de besoins médicaux à l'école.  
Contact : 02 41 33 02 00 - [cms.angers49-1@ac-nantes.fr](mailto:cms.angers49-1@ac-nantes.fr)
- ***Orthophonie*** : Pour les prises en charge par un orthophoniste sur le temps scolaire, il faut demander un papier d'autorisation de sortie à l'école pour le suivi de votre enfant
- ***Enseignant référent*** : C'est un spécialiste de l'éducation nationale qui suit le dossier de tous les enfants ayant une reconnaissance de handicap par la MDA. Il accompagne les familles, s'occupe des dossiers et programme les ESS.  
Contact : [ershanjou05@ac-nantes.fr](mailto:ershanjou05@ac-nantes.fr)

## 7. Services périscolaires municipaux

Hors temps scolaire, la municipalité propose plusieurs services assurant la prise en charge des enfants. Vous trouverez les renseignements nécessaires sur le site de la mairie de Chalonnes sur Loire :

<http://www.chalonnes-sur-loire.fr> - onglet "A tout âge".

Si vous souhaitez contacter ces services, vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires.

- **Accueil périscolaire** : Les enfants de l'école élémentaire « Joubert » sont pris en charge à la Petite maison, derrière l'école Joubert (entrée : 7 avenue Gayot). Contact : 02 41 78 51 11 - [aps@chalonnes-sur-loire.fr](mailto:aps@chalonnes-sur-loire.fr).
  
- **Restauration scolaire** : Les enfants sont en restauration de 12h00 à 13h40 dans les réfectoire de l'école Joubert ou dans les réfectoires de la Résidence autonomie Soleil de Loire  
Contact : [aps@chalonnes-sur-loire.fr](mailto:aps@chalonnes-sur-loire.fr).
  
- **Centre de Loisirs "Les Goulidons"** : il accueille les enfants à la journée ou ½ journée le mercredi et pendant les vacances scolaires.  
Contact : Marie Claire Hergué - 02 41 78 03 58 –  
[goulidons@chalonnes-sur-loire.fr](mailto:goulidons@chalonnes-sur-loire.fr)
  
- **Transport scolaire** :  
Circuits la Bourgonnière, la Guinière et l'Île, organisés par le conseil général : inscriptions et informations sur [www.anjoubus.fr](http://www.anjoubus.fr).

## 8. Glossaire

**AVS** : Auxiliaire de Vie Scolaire / **AESH** : Aide aux Élèves en Situation de Handicap

**ULIS** : « Unité localisé d'inclusion scolaire ». Il s'agit d'un dispositif qui accueille 12 enfants en situation de handicap. Ces élèves viennent dans le dispositif (comme dans une classe) pour certains apprentissages. Il y a une enseignante spécialisée et une AESH Co.

**Élection des représentants des parents d'élèves** : les parents d'élèves élisent, au mois d'octobre, les représentants qui siégeront au conseil d'école. Chaque parent est électeur et éligible.

**Equipe Educative** : Réunion entre la famille, l'enfant, le professeur, le directeur et d'autres professionnels de l'éducation Nationale (RASED...) afin d'aborder les difficultés dans le parcours scolaire.

**IEN** : Inspecteur de l'Éducation Nationale

**OCCE** : (Office Central de la Coopération à l'École) il permet de resserrer les liens de coopération entre l'école et les familles, de favoriser la réalisation d'actions pédagogiques et éducatives.

**USEP** : (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) est la fédération de sport scolaire de l'école primaire française. Évoluant au sein de la ligue de l'enseignement, elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'éducation. L'USEP participe à une mission de service public, qui vise l'éducation par le sport, la formation d'un citoyen sportif éclairé.

**PAI** : (Projet d'Accueil Individualisé) il permet de définir les adaptations nécessaires (aménagements d'horaires, dispense de certaines activités, organisation des actions de soins...). Il est rédigé avec le médecin de l'éducation nationale.

**PPRE** : (Programme Personnalisé de Réussite Educative) c'est un programme qui organise un accompagnement pédagogique afin de permettre à l'élève de surmonter ses difficultés et de progresser dans ses apprentissages. Il s'adresse aux élèves en difficulté scolaire.

**RASED** : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

## 9. Organisation hebdomadaire des temps scolaires et extrascolaires à partir de Septembre 2021.

A partir de l'année scolaire 2020-2021, l'école élémentaire JOUBERT repasse à 4 jours par semaine. Cela représente des journées de 6 heures d'école. Les matinées dureront 3h30 car l'enfant rentre plus facilement dans les apprentissages le matin. Les après-midi dureront 2h30

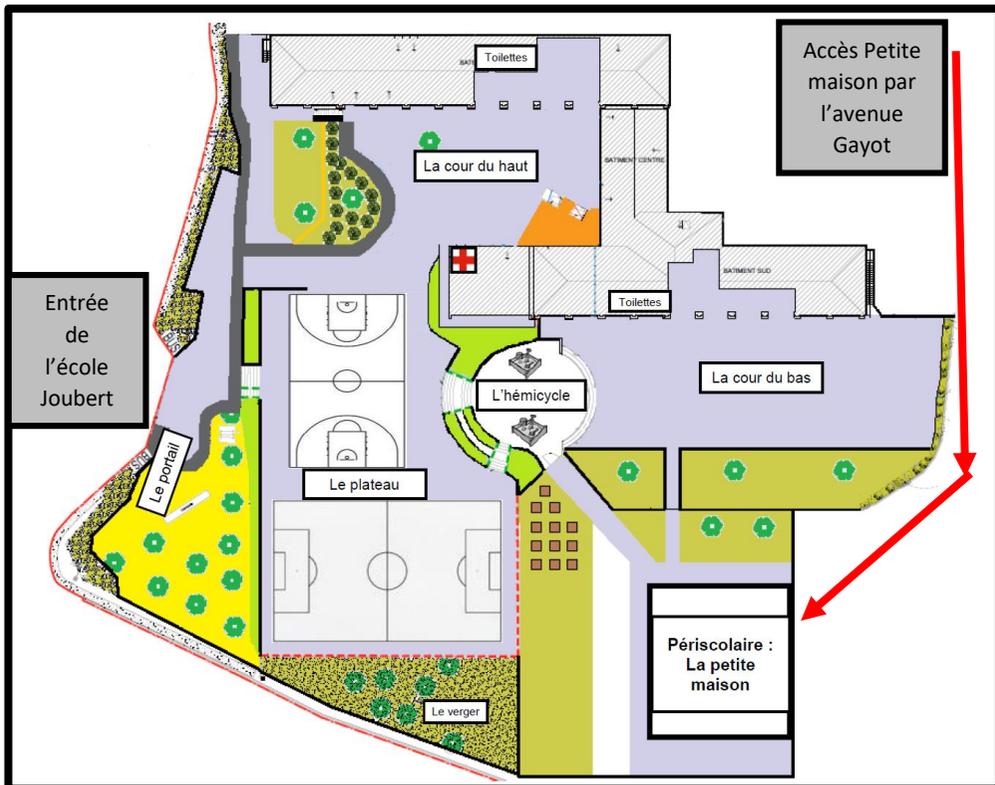
La pause méridienne dure 1h40 afin de permettre à chaque enfant de manger tranquillement, selon le premier ou le deuxième service.

| HORAIRES               | LUNDI                         | MARDI | MERCREDI                             | JEUDI                         | VENDREDI             |
|------------------------|-------------------------------|-------|--------------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| <b>7h15<br/>8h30</b>   | Accueil Périscolaire          |       | Péri-centre<br>7h15 à 9h             | Accueil Périscolaire          |                      |
| <b>8h20<br/>8h30</b>   | Ouverture de l'école          |       | Centre de Loisirs<br>"Les Goulidons" | Ouverture de l'école          |                      |
| <b>8h30<br/>12h00</b>  | Classe                        |       |                                      | Classe                        |                      |
| <b>12h00<br/>13h40</b> | Déjeuner, pause<br>méridienne |       |                                      | Déjeuner, pause<br>méridienne |                      |
| <b>13h40<br/>13h50</b> | Ouverture de l'école          |       |                                      | Ouverture de l'école          |                      |
| <b>13h50<br/>16h20</b> | Classe                        |       |                                      | Classe                        |                      |
| <b>16h20<br/>18h45</b> | Accueil Périscolaire          |       |                                      | Péri-centre<br>17h à 18h45    | Accueil Périscolaire |

## 10. Le plan de l'école JOUBERT

Les accueils et les sorties de l'école Joubert se font par la rue des sables (8h20 / 12h / 13h40 / 16h20).

Sur les temps périscolaires du matin et du soir, il faut venir chercher l'enfant à la Petite Maison en passant par l'Avenue Gayot



Pour la cour de l'école, les enfants bénéficient de nombreux lieux. Certaines zones (comme le verger) sont fermées selon les périodes de l'année.

## 11. Le plan des classes pour l'année 2022-2023